

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 435-26, 436-26,
437-26, 438-26, 439-26, 440-26 ET 441-26

Aux personnes intéressées par ce projet du règlement

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **3 février 2026**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 436-26 modifiant le plan d'urbanisme (règlement 383-19) afin d'encadrer l'implantation des habitations permanentes sur des terrains adjacents à des rues publiques déneigées et entretenues à l'année, de renforcer la protection des paysages et du cadre bâti, et d'assurer la concordance avec les orientations de la MRC.
- Projet de règlement numéro 435-26 modifiant le règlement de zonage (384-19) afin de mettre à jour les normes d'implantation des habitations, d'encadrer les usages complémentaires, les constructions accessoires, l'utilisation des conteneurs maritimes et la protection des aires visuelles. Ce projet de règlement contient des dispositions assujetties à une approbation référendaire.
- Projet de règlement numéro 441-26 abrogeant et remplaçant le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (390-19) afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel. Ce règlement vise à prévenir la vétusté et le délabrement, protéger les bâtiments patrimoniaux et assurer la salubrité et la sécurité des habitations.
- Projet de règlement numéro 438-26 modifiant le règlement de construction (386-19) afin d'encadrer l'usage des conteneurs à titre temporaire ou complémentaire et d'harmoniser les dispositions avec le règlement de zonage.
- Projet de règlement numéro 437.26 modifiant le règlement de lotissement (385-19) afin de réviser le frontage minimal dans la zone 3-V et d'uniformiser les dispositions relatives aux pénalités.
- Projet de règlement numéro 439-26 modifiant le règlement sur les permis et certificats (389-19) afin d'encadrer les interventions dans les aires de protection visuelle, de préciser les documents requis pour les demandes de permis et de renforcer les conditions pour l'implantation des habitations permanentes.
- Projet de règlement numéro 440-26 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction (268-04) afin d'exiger que toute habitation permanente soit construite sur un terrain contigu à une rue publique déneigée et entretenue à l'année, desservie par la collecte des matières résiduelles et le transport scolaire.

FOIRE AUX QUESTIONS

- QU'EST-CE QUE C'EST?

Ces changements visent à moderniser la réglementation d'urbanisme de Sainte-Paule afin d'assurer un développement cohérent, sécuritaire et respectueux des paysages et du patrimoine.

- POURQUOI CES CHANGEMENTS?

La municipalité doit harmoniser ses règlements avec les orientations de la MRC et répondre aux besoins actuels des citoyens, notamment en matière de développement résidentiel, de protection des milieux naturels et de qualité du cadre bâti.

La municipalité compte également modifier ses règlements de lotissement et de zonage pour mettre en œuvre cette planification révisée.

- **COMMENT CES CHANGEMENTS VONT-ILS ME TOUCHER?**

Ces modifications affecteront les normes applicables lors de la demande de permis de construction, de lotissement ou de changement d'usage. Elles visent à garantir l'accessibilité aux services municipaux et à préserver la qualité des paysages.

- **COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?**

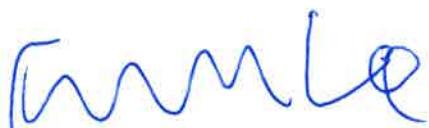
Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le 18 février 2026 à 19h00, à la salle municipale située au 102, rue Banville, Sainte-Paule (Québec).

Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlements et leurs conséquences, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

- **EST-CE QUE JE PEUX CONSULTER CES PROJETS DE RÈGLEMENT?**

Oui, les projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 102, rue Banville, Sainte-Paule (Québec), aux heures normales d'ouverture.

Donné à Sainte-Paule (Québec), ce **4 février 2026**.



Frederick Lee,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Frédéric Lee directeur général et greffier-trésorier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 4 février 2026.

En foi de quoi, je signe à Sainte-Paule ce 4 février 2026.



Frédéric Lee, directeur général, greffier-trésorier